

[Sleeve]

GROUPE

1

HERBICIDE

HERBICIDE STATUE^{MC}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, la coriandre, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), les pois des champs, les lentilles, la moutarde orientale (brune) (de types condimentaire et oléagineuse), la moutarde jaune, les oignons secs, les pommes de terre, les œillets des prairies, le carthame, le soja, les épinards, le tournesol, la betterave rouge, le panais, les carottes et les radis.

PRINCIPE ACTIF :

Cléthodime ... 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 32885 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1 L - 1050 L

Nufarm Agriculture Inc.

5101, 333 - 96th Ave NE

Calgary, Alberta T3K 0S3

L'assistance pour le produit : 1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éclaboussés par ce produit concentré.

Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposées après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Respecter les normes provinciales quant aux zones à protéger autour des étendues d'eau et les marécages.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Les gants résistants aux produits chimiques ne sont pas requis au cours d'applications par pulvérisateur à rampe ou par voie aérienne.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :**Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Statue^{MC} est une marque de Nufarm Agriculture Inc.

17-7457

HERBICIDE STATUE^{MC}

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

COMMERCIAL

Herbicide de postlevée pour la suppression des graminées dans les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, la coriandre, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), les pois des champs, les lentilles, la moutarde orientale (brune) (de types condimentaire et oléagineuse), la moutarde jaune, les oignons secs, les pommes de terre, les œillets des prairies, le carthame, le soja, les épinards, le tournesol, la betterave rouge, le panais, les carottes et les radis.

PRINCIPE ACTIF :

Cléthodime ... 240 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 32885 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI**

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
Pour l'assistance produit : 1-800-868-5444

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

L'**HERBICIDE STATUE**^{MC} est un herbicide de postlevée sélectif utilisé pour la suppression d'une vaste gamme de graminées dans les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, la coriandre, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), les pois des champs, les lentilles, la moutarde orientale (brune) (de types condimentaire et oléagineuse), la moutarde jaune, les oignons secs, les pommes de terre, les œillets des prairies, le carthame, le soja, les épinards, le tournesol, la betterave rouge, le panais, les carottes et les radis.

L'HERBICIDE STATUE doit être utilisé seulement avec l'adjuvant Carrier.

L'**HERBICIDE STATUE** est un herbicide systémique qui est diffusé du feuillage traité vers les points de croissance des feuilles, des tiges et des racines. L'absorption par la plante s'effectue surtout au niveau des feuilles. Une bonne couverture du feuillage est importante afin d'assurer une suppression efficace des graminées. Les graminées sensibles qui sont en pleine croissance présenteront des brûlures et un changement de couleur après le traitement. En premier lieu, le feuillage passera du vert au jaunâtre, puis au violacé et finalement au brun. Le temps requis pour une suppression complète est normalement de 7 à 21 jours après le traitement, selon les conditions de croissance et de la concurrence offerte par la culture.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver immédiatement la peau et les yeux éblaboussés par ce produit concentré.

Ne pas inhaler les émanations. Éviter de respirer les bruines ou le brouillard de pulvérisation de ce produit. Se laver les mains et la peau exposées après l'emploi de ce produit. Lors de l'utilisation, éviter de manger, boire ou fumer. Enlever et laver séparément les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Entreposer le contenant fermé hermétiquement loin des semences, aliments pour animaux, engrais, plantes et denrées alimentaires.

Respecter les normes provinciales quant aux zones à protéger autour des étendues d'eau et les marécages.

Lors de la manipulation, du mélange et du chargement du concentré ou lors du nettoyage et de la réparation de l'équipement, porter des lunettes protectrices ou un masque protecteur, un tablier de caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, un pantalon et un vêtement à manches longues. Durant l'application, porter un vêtement à manches longues et un pantalon. Pour l'équipement manuel et les pulvérisateurs à réservoir dorsal, porter également des gants résistant aux produits chimiques durant l'application.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Les gants résistants aux produits chimiques ne sont pas requis au cours d'applications par pulvérisateur à rampe ou par voie aérienne.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains insectes utiles. Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles vivant dans les habitats à proximité des sites traités, comme les haies ou les boisés.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compact ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit renferme des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par exemple, sols sableux) ou encore où la nappe phréatique est peu profonde.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Lorsqu'on envisage un lavage d'estomac, le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de leur toxicité.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, ProPharma Group, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE : Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenants Recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants Réutilisables – Rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide concentré émulsifiable de postlevée l'**HERBICIDE STATUE** doit être utilisé seulement dans les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, la coriandre, le carvi, le fenugrec, les canneberges, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), les pois des champs, les lentilles, la moutarde orientale (brune) (de types condimentaire et oléagineuse), la moutarde jaune, les oignons secs, les pommes de terre, les œillets des prairies, le carthame, le soja, les épinards, le tournesol, la betterave rouge, le panais, les carottes et les radis.

Ne pas utiliser en serre.

Un délai d'attente de 30 jours avant la plantation est recommandé pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur l'étiquette.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Appliquer l'**HERBICIDE STATUE** lorsque les graminées indésirables et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles, tel qu'indiqué à la section « Taux d'application d'**HERBICIDE STATUE** ». On obtient la suppression la plus efficace lorsque le traitement est fait avant le tallage, quand les graminées indésirables sont petites et en pleine croissance.

Pour la répression ou la suppression du chiendent, appliquer l'**HERBICIDE STATUE** lorsque le chiendent est au stade 2 à 6 feuilles et lorsqu'il a de 6 à 15 cm de hauteur. Les résultats sont plus efficaces lorsque l'application est faite au stade 3 à 5 feuilles, quand le couvert du chiendent est uniforme et qu'il est en pleine croissance.

L'**HERBICIDE STATUE** sera moins efficace lorsque les plantes subissent un stress liés à un manque ou à un excès d'humidité, à de faibles températures et/ou à une humidité relative très faible. Une repousse par le tallage peut se produire si l'application est effectuée lorsque prévaut l'une des conditions mentionnées précédemment. Dans les cultures à grand interligne où le couvert végétal peut prendre un certain temps à se former complètement, le travail du sol peut être nécessaire pour supprimer les graminées qui lèvent après le traitement.

Les semis de luzerne, les haricots communs secs (variété *Phaseolus vulgaris* seulement), les bleuets en corymbe, le canola, les pois chiches des types desi et kabuli, les pois des champs, les canneberges, le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), les lentilles, la moutarde orientale (brune) (de types condimentaire et oléagineuse), le carthame, la moutarde jaune, les oignons secs, les pommes de terre, le soja, le tournesol, la betterave rouge, le panais, les carottes et les radis sont tolérants à l'**HERBICIDE STATUE** à tous les stades de croissance. Cependant, le délai d'attente avant la récolte indiqué dans les « Recommandations pour les cultures » doit être respecté afin d'éviter tout excès de résidus dans les cultures.

Pour les pois chiches desi et kabuli, faire un maximum d'une application d'**HERBICIDE STATUE** par saison avant que la culture n'ait atteint le stade 9 nœuds (18 cm de hauteur au maximum) et lorsque les graminées annuelles et les céréales spontanées sont au stade 2 à 6 feuilles.

Pour le fenugrec, appliquer l'**HERBICIDE STATUE** en postlevée lorsque la culture est au stade 3 à 5 feuilles, à raison d'un maximum d'une application par saison.

Pour la coriandre ou l'œillet des prairies, appliquer l'**HERBICIDE STATUE** en postlevée lorsque ces cultures sont au stade 2 à 5 feuilles. On peut faire un maximum d'une application par année.

Pour le carthame, appliquer l'**HERBICIDE STATUE** en postlevée lorsque la culture est au stade 6 à 8 feuilles. On peut faire un maximum d'une application par année.

La canneberge tolère l'**HERBICIDE STATUE** à tous les stades de croissance; cependant, ne pas appliquer l'**HERBICIDE STATUE** entre le stade de la crosse et la pleine floraison.

TAUX D'APPLICATION D'HERBICIDE STATUE :

Les taux à utiliser pour supprimer diverses espèces de graminées sont indiquées ci-après. Consulter la section sur les cultures afin de connaître le taux maximal à utiliser pour chacune des cultures.

Graminées	Stade foliaire	Taux d'application d'HERBICIDE STATUE	Taux d'application de l'adjuvant
Sétaire (verte, glauque) Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine)	2 à 4	*0,125 L/ha	0,5% v/v de Carrier
Pied-de-coq	2 à 6		

Panic capillaire Panic d'automne Panic millet Maïs spontané Alpiste des Canaries spontané			
Folle avoine Céréales spontanées (blé, orge, avoine) Sétaire (verte, glauque) Ivraie de perse Digitaire (astringente et sanguine) Panic millet Panic capillaire Panic d'automne Pied-de-coq Maïs spontané Alpiste des Canaries spontané Chiendent – répression	2 à 6	0,19 L/ha	0,5% v/v de Carrier
Chiendent - suppression**	2 à 6	0,38 L/ha	0,5% v/v de Carrier

*L'**HERBICIDE STATUE** appliqué à la dose de 0,125 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes énumérées dans cette partie du tableau devrait être pulvérisé uniquement dans les conditions suivantes :

- Bon établissement de la culture
- Application hâtive (comme dans le tableau ci-dessus, avant le tallage)
- Ne pas mélanger en cuve avec d'autres pesticides
- Ne pas pulvériser sur les céréales d'hiver spontanées
- Infestation légère à modérée des mauvaises herbes
- Taux de fertilité et d'humidité appropriés
- Absence de stress et bonnes conditions de croissance

Si l'une des conditions susmentionnées n'est pas présente au moment de la pulvérisation, utiliser une dose de 0,19 L/ha d'**HERBICIDE STATUE**.

** Pour obtenir une suppression appropriée du chiendent, utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha.

RECOMMANDATIONS POUR LES CULTURES :

Cultures	Taux d'application maximum d'HERBICIDE STATUE	Méthode d'application ⁶	Délai d'attente avant la récolte
Semis de luzerne	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Haricots communs secs ^{1,2} (variétés <i>Phaseolus vulgaris</i> seulement)	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Carvi ^{1, 3, 7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Bleuets en corymbe ^{1, 5, 7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Canola	0,38 L/ha	Application terrestre et	60 jours

		aérienne	
Carrote ^{4,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Canneberge ^{1,2,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pois chiches desi et kabuli	0,19 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Coriandre ^{1,3,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	60 jours
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Fenugrec ^{1,3,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pois des champs	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Lentilles	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde orientale (brune) de types condimentaire et oléagineuse	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Moutarde jaune	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Oignons secs ^{1,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	45 jours
Panais ^{4,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Pommes de terre	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	60 jours
Œillets des Prairies ^{1,3,7}	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	S.O.
Radis ^{4,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Betterave rouge ^{4,7}	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	30 jours
Carthame	0,38 L/ha	Application terrestre seulement	70 jours
Soja	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	75 jours
Épinard ^{4,7}	0,19 L/ha	Application terrestre seulement	14 jours
Tournesol	0,38 L/ha	Application terrestre et aérienne	72 jours

1. Faire un maximum d'une application par année.
2. NOTE : Le degré de tolérance aux herbicides, dont l'**HERBICIDE STATUE**, peut varier selon les variétés de cette culture. Comme la tolérance à l'**HERBICIDE STATUE** de toutes les variétés n'a pas été testée, utiliser d'abord l'**HERBICIDE STATUE** sur une petite parcelle de chaque variété afin de confirmer la tolérance, avant d'appliquer le produit à grande échelle. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour obtenir des renseignements sur la tolérance de certaines variétés à l'**HERBICIDE STATUE**.

3. Ne pas récolter les œillets des Prairies traités ni les feuilles du fenugrec traité consommé comme légume ni les feuilles de la coriandre traitée destinées à la consommation humaine.
4. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application.
5. Appliquer l'**HERBICIDE STATUE** en un traitement généralisé dirigé vers le sol.
6. **VOLUME DE PULVÉRISATION POUR L'APPLICATION AÉRIENNE** : Appliquer dans 28 à 55 L/ha. Augmenter les volumes de pulvérisation jusqu'à 100 L/ha si le feuillage des graminées ou des cultures devient dense.
7. Consulter la section « USAGES LIMITÉS » de la présente étiquette pour obtenir des directives d'utilisation additionnelles.

MÉLANGES EN CUVE :

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par Nufarm Agriculture Inc.

1. **HERBICIDE STATUE ET BUCTRIL® M sure le Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)**

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec BUCTRIL M afin de supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées indésirables dans le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique). Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS pulvériser ce mélange en cuve lorsque les plantes subissent un stress. NE PAS pulvériser par temps chaud et humide. Respecter toutes les mises en garde, restrictions et recommandations en matière d'application qui figurent sur l'étiquette de mélange en cuve. Suivre les précautions les plus rigoureuses mentionnées sur les étiquettes des divers pesticides utilisés dans le mélange en cuve.

Période d'application : Le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique) peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade du bouton. Afin d'obtenir de meilleurs résultats, appliquer lorsque le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique) a de 5 à 10 cm de hauteur et que les mauvaises herbes sont au stade de la plantule. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 à 0,38 L/ha	BUCTRIL M à 1,0 L/ha	0,5 % de Carrier
-------------------------------------	----------------------	------------------

Mauvaises herbes supprimées : Tel qu'indiqué pour l'**HERBICIDE STATUE** utilisé seul et également pour certaines plantules de mauvaises herbes à feuilles larges. Consulter l'étiquette de BUCTRIL M pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.

3. S'il s'agit d'un mélange en cuve d'**HERBICIDE STATUE** et de BUCTRIL M pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans le lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), ajouter la quantité requise de BUCTRIL M. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE STATUE**. Continuer à agiter.
5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain.
8. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

Voir la section **ÉLIMINATION** afin de connaître la marche à suivre pour éliminer la solution de nettoyage.

2. HERBICIDE STATUE ET CURTAIL® M sur le Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec CURTAIL M pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans le lin. Pulvériser dans au moins 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa.

Respecter les limites et restrictions et suivre toutes les précautions et recommandations énoncées sur l'étiquette de CURTAIL M, relativement à la période d'application.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 à 15 cm. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le traitement contre le chardon des champs devrait être effectué lorsqu'il est entre 10 cm et le stade du pré-bouton. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	CURTAIL M à 1,5 à 2,0 L/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	----------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette d'**HERBICIDE STATUE** et mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Curtail M. Consulter l'étiquette du CURTAIL M pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées.

Délai d'attente avant le pâturage :

Ne pas faucher les cultures traitées pour nourrir le bétail ni laisser le bétail paître dans les champs traités dans les 60 jours suivant l'application.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de CURTAIL M requise dans le réservoir. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE STATUE**. Continuer à agiter.
5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.

7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve avec des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, un dépôt se produira si l'agitation n'est pas continue.
8. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
9. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

3. HERBICIDE STATUE ET MCPA ESTER sur le Lin (ne pas appliquer sur les variétés de lin à basse teneur en acide linoléique)

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec MCPA Ester pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans la culture du lin. Pour les applications terrestres, pulvériser dans au moins 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa. Pour les applications aériennes, appliquer ce mélange en cuve dans un volume de pulvérisation d'au moins 30 L/ha à une pression de 235 kPa.

NOTE : CE MÉLANGE EN CUVE NE DOIT PAS ÊTRE APPLIQUÉ SUR LES VARIÉTÉS DE LIN À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 cm jusqu'au début du stade du bouton. Ne pas traiter après le stade du bouton. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de la plantule et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 à 0,38 L/ha	MCPA Ester (suivre les taux d'applications et les instructions indiquées sur l'étiquette)	0,5% v/v de Carrier
-------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Tel qu'indiqué pour l'**HERBICIDE STATUE** utilisé seul et également pour certaines plantules de mauvaises herbes à feuilles larges. Consulter l'étiquette de MCPA ESTER pour connaître le taux d'application, les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées et l'information spécifique au lin.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de MCPA ESTER requise dans le réservoir. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE STATUE**. Continuer à agiter.
5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain.
8. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

4. HERBICIDE STATUE ET LONTREL® 360 sur le Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléinique)

L'HERBICIDE STATUE peut être mélangé en cuve avec LONTREL 360 pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans le lin. Pulvériser dans au moins 100 L/ha de liquide à une pression de 275 kPa.

Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de LONTREL 360.

Période d'application : Le lin peut être traité lorsqu'il atteint une hauteur de 5 à 10 cm. Appliquer lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le traitement contre le chardon des champs devrait être effectué lorsqu'il est entre les stades de la rosette et du pré-bouton.

Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	LONTREL 360 à 0,56 to 0,83 L/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	---------------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané, avoine spontanée et renouée liseron.

Chardon des champs	0,56 L LONTREL 360/ha - Suppression durant toute la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha - Suppression jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

Pour connaître les instructions de mélange, consulter la section portant sur le mélange en cuve d'HERBICIDE STATUE et de LONTREL 360 appliqué dans le canola.

5. HERBICIDE STATUE ET LONTREL® 360 sur le Canola

L'HERBICIDE STATUE peut être mélangé en cuve avec LONTREL 360 pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans le canola. Pulvériser dans au moins 100 L/ha de solution à une pression de 275 kPa.

Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandation portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de LONTREL 360.

Période d'application : Le canola peut être traité entre les stades 2 et 6 feuilles. Appliquer lorsque les graminées sont entre les stades 2 et 6 feuilles et que les mauvaises herbes à feuilles larges sont en pleine croissance. Le chardon des champs doit être traité lorsqu'il est entre les stades de la rosette et du pré-bouton. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	LONTREL 360 à 0,42 to 0,83 L/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	---------------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée.

Renouée liseron	0,56 L LONTREL 360/ha Suppression durant toute la saison
Chardon des champs	0,42 L LONTREL 360/ha Suppression des parties aériennes durant 6 à 8 semaines
	0,56 L LONTREL 360/ha Suppression durant toute la saison
	0,83 L LONTREL 360/ha Suppression jusqu'à l'année suivante

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de LONTREL 360 requise dans le réservoir. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE STATUE**. Continuer à agiter.
5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve avec des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, un dépôt se produira si l'agitation n'est pas continue.
8. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
9. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

6. HERBICIDE STATUE ET PURSUIT® sur les Pois des champs

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec PURSUIT pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans les pois des champs. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de PURSUIT.

Période d'application : Les pois des champs peuvent être traités jusqu'au stade 6 feuilles trifoliées. Traiter lorsque le blé spontané, l'orge spontanée, la folle avoine et la sétaire verte sont au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer jusqu'au stade 4 feuilles pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	PURSUIT à 210 mL/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	---------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. S'il s'agit d'un mélange en cuve d'**HERBICIDE STATUE** et de PURSUIT pour supprimer à la fois les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges dans les pois des champs, ajouter la quantité requise de PURSUIT. Continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité requise d'**HERBICIDE STATUE**. Continuer à agiter.

5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain.
8. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

7. HERBICIDE STATUE ET PURSUIT® sur le Canola tolérant à l'imazéthapyr (par exemple les variétés de canola possédant le gène SMART)

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec PURSUIT pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans les variétés de canola tolérantes à l'imazéthapyr. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de PURSUIT.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes à l'imazéthapyr peuvent être traitées après que la culture a développé une feuille complète. Traiter lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Appliquer jusqu'au stade 4 feuilles pour la suppression des mauvaises à feuilles larges.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	PURSUIT à 0,105 – 0,21 L/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	-----------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Tel qu'indiqué pour l'**HERBICIDE STATUE** en plus des mauvaises herbes qui suivent.

PURSUIT à raison de 0,105 L/ha pour supprimer : stellaire moyenne, ortie royale, amarante à racine rouge*, tabouret des champs, canola spontané (non tolérant à l'imazéthapyr), moutarde des champs et renouée liseron*, au stade 1 à 4 feuilles.

*Pour les faibles degrés d'infestation seulement. Pour les degrés d'infestation élevés, utiliser PURSUIT à raison de 0,21 L/ha.

PURSUIT à raison de 0,21 L/ha pour la suppression des mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de PURSUIT.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE : Consulter la section des mélanges en cuve avec l'**HERBICIDE STATUE** et PURSUIT appliqués dans les pois des champs.

8. HERBICIDE STATUE ET MUSTER® sur le Canola

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec MUSTER pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans le canola. Pulvériser dans au moins 100 L/ha d'eau à une pression de 275 kPa. Bien suivre les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de MUSTER.

Période d'application : Le canola peut être traité à partir du stade 2 feuilles jusqu'à l'apparition des boutons floraux. Pulvériser lorsque les graminées sont aux stades 2 à 6 feuilles et lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre les stades du cotylédon et 6 feuilles. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées indésirables n'atteignent pas en même temps le stade de traitement recommandé, il faut alors faire deux applications séparées.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 0,19 L/ha	MUSTER à 20 – 30 g/ha	0,5% v/v de Carrier
------------------------------	-----------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées :

MUSTER à raison de 20 ou 30 g/ha : folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, avoine spontanée, blé spontané, ortie royale, moutarde des champs, renouée scabre, sagesse-des-chirurgiens (semis printaniers), tabouret des champs* et amarante à racine rouge.

**Répression du tabouret des champs à la dose réduite. Appliquer sur le tabouret des champs au stade 1 à 4 feuilles.*

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Ajouter la quantité de MUSTER requise au réservoir. Continuer à agiter.
4. Aussitôt que le MUSTER est en suspension, ajouter la quantité d'**HERBICIDE STATUE** requise au réservoir. Continuer à agiter.
5. Ajouter la quantité requise de l'adjuvant avec le reste de la quantité d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation.
7. Pour des remplissages répétés, préparer une bouillie de MUSTER et ajouter le volume d'eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter l'**HERBICIDE STATUE** et l'adjuvant.
8. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain.
9. Immédiatement après l'emploi, consulter l'étiquette de MUSTER pour obtenir les directives de nettoyage approprié du réservoir.

9. HERBICIDE STATUE ET LIBERTY® 150 SN – PROVINCES DES PRAIRIES ET RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT : Canola : Pour utilisation seulement sur les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium (p. ex., variétés ou hybrides appelés LIBERTYLINK)

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec l'herbicide LIBERTY 150 SN pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium. Pour les applications terrestres, appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa. Pour les applications aériennes, appliquer ce mélange en cuve dans un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha à une pression de 300 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 150 SN.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium peuvent être traitées à partir du stade du cotylédon jusqu'au début du stade de la montaison. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétaire verte sont au stade 1 à 5 feuilles. Consulter l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 150 SN pour connaître la période d'application aux doses de 2,67 ou de 4,0 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 63 mL/ha	Liberty 150 SN à 2,67 – 4 L/ha	0,5% v/v de Carrier
-----------------------------	--------------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétaire verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée, en plus des autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 150 SN, aux doses de 2,67 et de 4,0 L/ha.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.
3. Verser la quantité appropriée d'adjuvant dans le réservoir. Continuer à agiter jusqu'à ce que la bouillie soit bien mélangée.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'herbicide LIBERTY 150 SN dans le réservoir. Mettre le système d'agitation en marche.
5. Verser la quantité appropriée d'**HERBICIDE STATUE** et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve avec des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, un dépôt se produira si l'agitation n'est pas continue.
8. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
9. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

10. HERBICIDE STATUE ET LIBERTY® 200 SN – EST DU CANADA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT - Canola : Pour utilisation seulement sur les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium (p. ex., variétés ou hybrides appelés LIBERTYLINK)

L'**HERBICIDE STATUE** peut être mélangé en cuve avec l'herbicide LIBERTY 200 SN pour supprimer en une seule application certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées dans les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha à une pression de 275 kPa. Respecter toutes les précautions, restrictions et recommandations portant sur la période d'application, qui figurent sur l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 200 SN.

Période d'application : Les variétés de canola tolérantes au glufosinate-ammonium peuvent être traitées à partir du stade du cotylédon jusqu'au début du stade de la montaison. Traiter lorsque la folle avoine, le blé spontané, l'avoine spontanée et la sétairie verte sont au stade 1 à 5 feuilles. Consulter l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 200 SN pour connaître la période d'application aux doses de 2,0 ou de 2,5 L/ha sur toutes les autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges.

Taux d'application :

HERBICIDE STATUE à 63 mL/ha	Liberty 200 SN à 2 – 2,5 L/ha	0,5% v/v de Carrier
-----------------------------	-------------------------------	---------------------

Mauvaises herbes supprimées : Folle avoine, sétairie verte, orge spontanée, blé spontané et avoine spontanée, en plus des autres graminées et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées sur l'étiquette de l'herbicide LIBERTY 200 SN, aux doses de 2,0 et de 2,5 L/ha.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau et de détergent.
2. Remplir la moitié du réservoir nettoyé avec de l'eau propre. Mettre le système d'agitation en marche.

3. Verser la quantité appropriée d'adjuvant dans le réservoir. Continuer à agiter jusqu'à ce que la bouillie soit bien mélangée.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'herbicide LIBERTY 200 SN dans le réservoir. Mettre le système d'agitation en marche.
5. Verser la quantité appropriée d'**HERBICIDE STATUE** et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer à agiter ou à faire fonctionner le système de dérivation et pulvériser immédiatement.
7. Après chaque interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de pulvériser à nouveau. Vérifier l'intérieur du réservoir afin de s'assurer que le système d'agitation permet de bien mélanger le reste de la bouillie. Ne pas laisser la bouillie reposer jusqu'au lendemain. Dans le cas de mélanges en cuve avec des herbicides pour mauvaises herbes à feuilles larges, un dépôt se produira si l'agitation n'est pas continue.
8. Si un film d'huile se forme dans le réservoir, vidanger et nettoyer le réservoir avec une solution détergente puissante.
9. Immédiatement après l'utilisation, bien nettoyer le pulvérisateur en rinçant tout l'équipement de pulvérisation avec une solution d'eau propre et de détergent.

USAGES LIMITÉS :

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le **MODE D'EMPLOI** de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Nufarm Agriculture Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Nufarm Agriculture Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Nufarm Agriculture Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Mauvaises herbes supprimées	Taux d'application	Observations
ŒILLET DES PRAIRIES	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE . Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer HERBICIDE STATUE après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L/ha. Ne pas récolter les œillets des Prairies traités destinés à la consommation humaine. Application terrestre seulement.

BLEUET EN CORYMBE	Graminées indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE . Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Faire un maximum d'une application par année, en postlevée, avec de l'équipement terrestre. Appliquer en un traitement généralisé dirigé vers le sol. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
CORIANDRE, CARVI	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour l' HERBICIDE STATUE + Carrier de cette étiquette.	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée lorsque la coriandre est au stade 2 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 60 jours. Ne pas récolter les feuilles de la coriandre traitée destinées à la consommation humaine. Application terrestre seulement.
FENUGREC	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour l' HERBICIDE STATUE + Carrier de cette étiquette.	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée lorsque le fenugrec est au stade 3 à 5 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Respecter un DAAR de 30 jours. Ne pas laisser paître le bétail dans le fenugrec traité avec l' HERBICIDE STATUE ni le nourrir avec du fourrage de fenugrec traité. Ne pas utiliser les feuilles de fenugrec traité comme légume destiné à la consommation humaine. Application terrestre seulement.
OIGNONS SECS	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE et répression du pâturin annuel au stade 2 à 6 feuilles	0,38 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée lorsque la culture est au stade 1 à 4 feuilles. Appliquer avec de l'équipement terrestre. Une seule application par année. Respecter un DAAR de 45 jours. Application terrestre seulement.
CARTHAME	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE	0,19-0,38 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée lorsque le carthame est au stade 6 à 8 feuilles. Faire un maximum d'une application par saison, avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation minimal de 100 litres d'eau par hectare. Respecter un DAAR de 70 jours. Application

			terrestre seulement.
ÉPINARD	Mauvaises herbes annuelles indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE	Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux pour l' HERBICIDE STATUE + Carrier de cette étiquette.	Faire un maximum de deux applications par année à 14 jours d'intervalle, en postlevée, avec de l'équipement terrestre, lorsque les graminées sont au stade 2 à 6 feuilles. Respecter un DAAR de 14 jours. Application terrestre seulement.
CANNEBERGE	Graminées indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE . Consulter le tableau des mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée des mauvaises herbes et de la culture. Ne pas appliquer entre le stade de la crosse et la pleine nouaison. Faire un maximum d'une application par année avec de l'équipement terrestre. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours.
BETTERAVE ROUGE, PANAIS, CAROTTES, RADIS	Graminées indiquées sur l'étiquette d' HERBICIDE STATUE . Consulter le tableau des Mauvaises herbes/taux de cette étiquette.	0,19 à 0,38 L/ha d' HERBICIDE STATUE + 0,5% v/v de Carrier	PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer l' HERBICIDE STATUE après la levée des mauvaises herbes et de la culture avec de l'équipement terrestre. Faire un maximum de deux applications par année. Si une autre application est nécessaire, prévoir au moins 14 jours entre la première et la seconde application. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison de croissance. Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 110 L d'eau/ha. Respecter un DAAR de 30 jours. Application terrestre seulement.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

APPLICATION TERRESTRE

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Pour une application terrestre, utiliser un pulvérisateur muni de buses à jet plat. Pour obtenir une couverture optimale, utiliser des buses inclinées vers l'avant à 45 degrés. L'utilisation de buses à miroir ou à jet en cône creux n'est pas recommandée en raison d'une couverture inégale et inadéquate. Une pulvérisation uniforme complète de toute la surface foliaire des mauvaises herbes visées est nécessaire afin d'obtenir une suppression optimale des mauvaises herbes.

Bien nettoyer tous les filtres afin de prévenir l'obstruction des buses, surtout lorsque les volumes de pulvérisation sont de 55 à 110 L/ha.

Pour les applications terrestres, utiliser des volumes de pulvérisation variant de 55 à 225 L/ha et une pression minimale de 275 kPa.

Pour traiter des populations élevées de mauvaises herbes ou lorsque le couvert végétal des cultures est dense, utiliser un volume de pulvérisation minimum de 110 litres par hectare et une pression de 275 à 425 kPa. En toute circonstance, respecter la dose d'application l'adjuvant recommandée sur l'étiquette, à la section TAUX D'APPLICATION D'**HERBICIDE STATUE**.

Pour les haricots communs secs (variétés *Phaseolus vulgaris* seulement), un volume de pulvérisation minimum de 110 L d'eau/ha est recommandé.

APPLICATION AÉRIENNE

Volume d'eau et pression de pulvérisation :

Appliquer l'**HERBICIDE STATUE** seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'application aérienne) dans un volume de pulvérisation d'au moins 28 L/ha à une pression d'au moins 300 kPa.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.

Lors d'une application aérienne d'**HERBICIDE STATUE**, s'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation – Application aérienne

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage-application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive.
- Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application.
- Ne pas appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification moyenne de l'ASAE.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Application aérienne

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des lunettes protectrices ou un écran facial, un tablier de caoutchouc, des gants

résistant aux produits chimiques, des bottes de caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.

- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complète et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444. Pour obtenir des conseils techniques contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à au plus 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 10 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences en bout d'ailes, les buses **NE DOIVENT PAS** être distribuées sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons :

Une zone tampon **N'EST PAS** requise pou les traitements localisés appliqués à l'aide d'un équipement manuel.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives) et des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, étangs, fondrières des Prairies, boursiers, ruisseaux, marais, milieux humides et réservoirs).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) pour la protection des:		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1
Pulvérisation aérienne	Canola, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), pois des champs, lentilles, pommes de terre, moutarde orientale (brune) (de type	Voilure fixe	5	1	40
		Voilure tournante	5	1	35

	condimentaire ou oléagineux), moutarde jaune, soja, tournesol, oignons secs				
	Haricots communs secs, pois chiches des types desi et kabuli	Voilure fixe	1	1	20
		Voilure tournante	1	1	20

Dans le cas des mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits entrant dans la composition du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi tous les produits du mélange en cuve. Appliquer selon la catégorie de gouttelettes de pulvérisation la plus grossière (ASAE) parmi celles indiquées sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans le site Web Canada.ca, à la page Atténuation de la dérive, sous la rubrique Pesticides et lutte antiparasitaire.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS :

1. Utiliser seulement sur les cultures indiquées sur l'étiquette.
2. Un bon travail du sol est requis avant le semis dans un champ où l'on a cultivé des plantes fourragères ou des graminées l'année précédente.
3. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter que les bandes de pulvérisation ne se chevauchent.
4. L'efficacité du traitement est réduite s'il pleut dans l'heure suivant l'application.
5. Ne pas mélanger ni appliquer l'herbicide de postlevée l'**HERBICIDE STATUE** concentré émulsifiable avec tout autre adjuvant, pesticide ou engrais, sauf si on le recommande spécifiquement sur l'étiquette.
6. Attendre 4 jours entre un traitement avec l'**HERBICIDE STATUE** et l'application de tout autre produit agrochimique qui n'est pas recommandé sur l'étiquette dans les mélanges en cuve.
7. Ne pas appliquer plus de 0,38 L/ha (90 grammes m.a./ha) par saison.
8. Après une application d'**HERBICIDE STATUE**, ne pas faire paître les animaux ni les nourrir avec du fourrage vert avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé. Ne pas faucher comme fourrage les récoltes traitées avant que l'intervalle de temps approprié, tel qu'indiqué dans le tableau des recommandations sur les cultures, ne se soit écoulé.
9. L'**HERBICIDE STATUE** peut être appliqué par voie aérienne sur certaines cultures mentionnées dans la présente étiquette.
10. **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**HERBICIDE STATUE** est un herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'**HERBICIDE STATUE** et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le

site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'**HERBICIDE STATUE** ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec Nufarm Agriculture Inc. au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Statue^{MC} est une marque de Nufarm Agriculture Inc.

® Marque déposée de leurs propres entreprises

17-7457